

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot, tenue le mardi 20 août 2013 à 19h00, en la salle du conseil Florian-Bleau, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot, Québec.

SONT PRÉSENTS : Messieurs les conseillers André Legault, Marcel Rainville et Daniel Leblanc

SONT ABSENTS : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR RENÉ PINSONNEAULT, MAIRE SUPPLÉANT

EST AUSSI PRÉSENT : Monsieur André Morin, Directeur général et greffier adjoint.

Chacun des membres du conseil présents reconnaît que l'avis de convocation a été signifié par la greffière le 15 août 2013, à tous les membres du conseil.

13/08/311 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance du conseil.

ADOPTÉE

**13/08/312 SENTENCE ARBITRALE DE GRIEF - GRIEF NUMÉRO 2011-22
SUSPENSION DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ NUMÉRO 183**

CONSIDÉRANT la sentence arbitrale de grief rendue en date du 2 août 2013 par le tribunal d'arbitrage de grief en vertu du code du travail du Québec (L.R.Q., c. C-27) relativement au grief numéro 2011-22, suspension disciplinaire pour l'employé numéro 183.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

QUE la mesure disciplinaire imposée à l'employé numéro 183 soit annulée;

QUE la lettre de suspension soit retirée du dossier de l'employé;

QUE la Ville rembourse à l'employé, dans les 30 jours de la sentence, les pertes encourues à la suite de la suspension du 26 octobre 2011 au 14 novembre 2011, le tout portant intérêt selon les dispositions du Code du travail.

ADOPTÉE

13/08/313 AMENDEMENT – RÉOLUTION NUMÉRO 13/04/142 – AFFECTATION DES SOLDES DISPONIBLES – RÈGLEMENT D’EMPRUNT NUMÉROS 586, 587, 615, 618, 601 ET 596

CONSIDÉRANT la résolution numéro 13/04/142 intitulé : « Affectation des soldes disponibles – Règlement d’emprunt numéros 586, 587, 615, 618, 601 et 596 ».

CONSIDÉRANT qu’il n’est plus nécessaire d’affecter une somme de 126 000 \$ pour le financement des dépenses du règlement portant sur l’achat des machineries pour le service des travaux publics et ce à même le solde disponible du règlement 596.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D’AMENDER la résolution numéro 13/04/142 par le retrait du dernier alinéa qui se lit comme suit :

« D’affecter une somme de 126 000 \$ pour le financement des dépenses du règlement portant sur l’achat des machineries pour le service des travaux publics et ce à même le solde disponible du règlement 596 ».

ADOPTÉE

13/08/314 AMENDEMENT – RÉOLUTION NUMÉRO 13/05/221 – ACTIF MOBILIER – TONDEUSE À RAYON DE BRAQUAGE ZÉRO (Z-TRACK) – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - ACQUISITION

CONSIDÉRANT la résolution numéro 13/05/221 intitulé : « Actif mobilier – Tondeuse à rayon de braquage zéro (Z-Track) – Service des travaux publics - Acquisition ».

CONSIDÉRANT l’arrêt des procédures d’adoption du règlement numéro 644 intitulé : « Règlement décrétant l’acquisition de divers équipements pour le service des travaux publics et l’affectation de la somme de 126 000 \$ du solde disponible du règlement d’emprunt numéro 596 en vue de financer une dépense de 126 000 \$.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur André Legault
ET RÉSOLU : Unaniment

D’AMENDER la résolution numéro 13/05/221 en remplaçant le dernier alinéa par le texte suivant :

« D’appropriier les sommes nécessaires à même le surplus ».

ADOPTÉE

13/08/315 DÉROGATION MINEURE – 333, MONTÉE SAGALA (LOTS 1 576 197 ET 1 578 831)

CONSIDÉRANT le dépôt d’une demande de dérogation mineure en faveur de l’immeuble sis au 333, Montée Sagala, lots 1 576 197 et 1 578 831;

CONSIDÉRANT l’avis publié dans le journal L’Étoile du 31 juillet 2013, conformément à la Loi et aux frais du demandeur;

CONSIDÉRANT l’analyse et l’avis du comité consultatif d’urbanisme;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande par le conseil municipal lors de la commission générale tenue le 16 juillet 2013;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à la présente demande;

CONSIDÉRANT que les conditions selon lesquelles une dérogation mineure peut être accordée au règlement numéro 505, sont remplies.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCORDER une dérogation mineure au règlement de zonage numéro 580 à l'égard de l'immeuble sis au 333, Montée Sagala, lots 1 576 197 et 1 578 831, afin d'autoriser :

- 1) que le bâtiment existant soit situé à 2,03 m de la ligne avant au lieu de la distance minimum de 4,5 m.
- 2) que le bâtiment existant soit situé à 1,73 m de la ligne latérale sud au lieu de la distance minimum de 2,0 m.

ADOPTÉE

13/08/316 DÉROGATION MINEURE - 109, BOULEVARD PERROT (LOT 1 576 011) - GARDERIE LE JARDIN DES POUCES VERTS

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de dérogation mineure en faveur de l'immeuble sis au 109, boulevard Perrot, lot 1 576 011;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal L'Étoile du 31 juillet 2013, conformément à la Loi et aux frais du demandeur;

CONSIDÉRANT l'analyse et l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande par le conseil municipal lors de la commission générale tenue le 16 juillet 2013;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à la présente demande;

CONSIDÉRANT qu'il est de la volonté du Conseil de réexaminer le dossier de la présente demande de dérogation mineure.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unanimement

DE REPORTER la décision du Conseil à la séance ordinaire du 10 septembre 2013.

ADOPTÉE

13/08/317 EXEMPTION EN MATIÈRE DE STATIONNEMENT - 109 BOULEVARD PERROT - GARDERIE LE JARDIN DES POUCES VERTS

CONSIDÉRANT que le Conseil a reporté sa décision dans le dossier visant une demande de dérogation mineure pour le 109 boulevard Perrot au 10 septembre 2013;

CONSIDÉRANT le lien direct avec le présent dossier.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unanimentement

DE REPORTER la demande d'exemption en matière de stationnement pour le 109 boulevard Perrot à la séance ordinaire du 10 septembre 2013.

ADOPTÉE

13/08/318 PIIA - ZONE C-37 - 109, BOULEVARD PERROT - NOUVELLE CONSTRUCTION (GARDERIE LE JARDIN DES POUCES VERTS)

CONSIDÉRANT que le Conseil a reporté sa décision dans le dossier visant une demande de dérogation mineure pour le 109 boulevard Perrot au 10 septembre 2013;

CONSIDÉRANT le lien direct avec le présent dossier;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unanimentement

DE REPORTER la demande de PIIA pour le 109 boulevard Perrot à la séance ordinaire du 10 septembre 2013.

ADOPTÉE

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions. Celle-ci se tiendra de 19 h 10 à 19 h 20.

13/08/319 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur Daniel Leblanc

APPUYÉ PAR : Monsieur Marcel Rainville

ET RÉSOLU : Unanimentement

DE LEVER l'assemblée extraordinaire à 19 h 20.

ADOPTÉE

RENÉ PINSONNEAULT
MAIRE SUPPLÉANT

ANDRÉ MORIN
GREFFIER ADJOINT